

CCRY

Communauté de Communes
de la Région d'Yvetot



Rapport d'activités 2014



SOMMAIRE

4	L'institution
20	Ressources Humaines
26	Finances / Fiscalité
32	Patrimoine / Economie
42	Médiathèque
48	Conservatoire
54	Centre Aquatique
58	Chenil

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Comme chaque année, vous trouverez dans ce rapport une présentation détaillée de l'organisation, du fonctionnement, des moyens humains, des finances et de l'activité de notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Cependant, 2014 n'est pas une année ordinaire puisque deux évènements majeurs sont intervenus.

C'est en effet au mois de mars 2014 que les élus et les services administratifs ont pris possession de leurs nouveaux locaux situés rue de la Brême à Yvetot. Le transfert du siège de la CCRY a permis d'améliorer considérablement l'accueil du public et les conditions de travail de nos agents.

Un mois plus tard, le 16 avril 2014, le Conseil de la Communauté, renouvelé après les élections municipales, élit un nouvel exécutif composé d'élus de sensibilités politiques différentes qui travaillent solidairement et collectivement pour promouvoir notre territoire et améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Des premières décisions, fondatrices d'un nouvel essor de notre Communauté, ont été prises en fin d'année 2014. Les conséquences et résultats seront présentés dans le rapport d'activités 2015.

Je remercie très chaleureusement tous ceux qui, quotidiennement, par leur présence, travail, réflexion et comportement permettent à notre Communauté de s'épanouir au profit de nos concitoyens.

Bonne lecture à tous.



Gérard Charassier
Président de la Communauté de
Communes



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION D'YVETOT**



L'INSTITUTION

// 1



14 communes



37 élus



22 709 habitants



108 km²



62 agents





Créée le 1er janvier 2002, la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot regroupe 14 communes pour 22 709 habitants. Rassemblés au sein d'un espace de solidarité, les élus mènent un projet commun de développement.

LES 14 COMMUNES DU TERRITOIRE ET LEURS REPRESENTANTS

ALLOUVILLE-BELLEFOSSE

-  M. Didier TERRIER
-  Mme Marie-Dominique LEVIEUX

AUTRETOT

-  M. Gérard LEGAY
-  M. Patrice BRAINVILLE*

AUZEBOSC

-  M. Dominique MACE
-  Mme Martine LEBORGNE

BAONS-LE-COMTE

-  M. Raphaël DIRAND
-  M. Arnaud BEUZELIN*

BOIS-HIMONT

-  M. Louis EUDIER
-  M. Jean-Marie PHILIPPE*

ECRETTEVILLE-LES-BAONS

-  Mme Agnès HERON
-  M. Guy AFFAGARD*

HAUTOT-LE-VATOIS

-  M. Jean-Paul MONVILLE
-  M. Jérôme PETIT*

HAUTOT-SAINT-SULPICE

-  M. Vincent LEMETTAIS
-  M. Rémi REVERT*

SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS

-  M. Mario DEMAZIERES
-  M. Thierry LECARPENTIER*

SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS

-  Mme Odile DECHAMPS
-  M. Marie-Pierre CHEMINEL
-  Mme Catherine BERENGER

TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE

-  M. Joël LEFEBVRE
-  Mme Monique LEMARIE

VALLIQUERVILLE

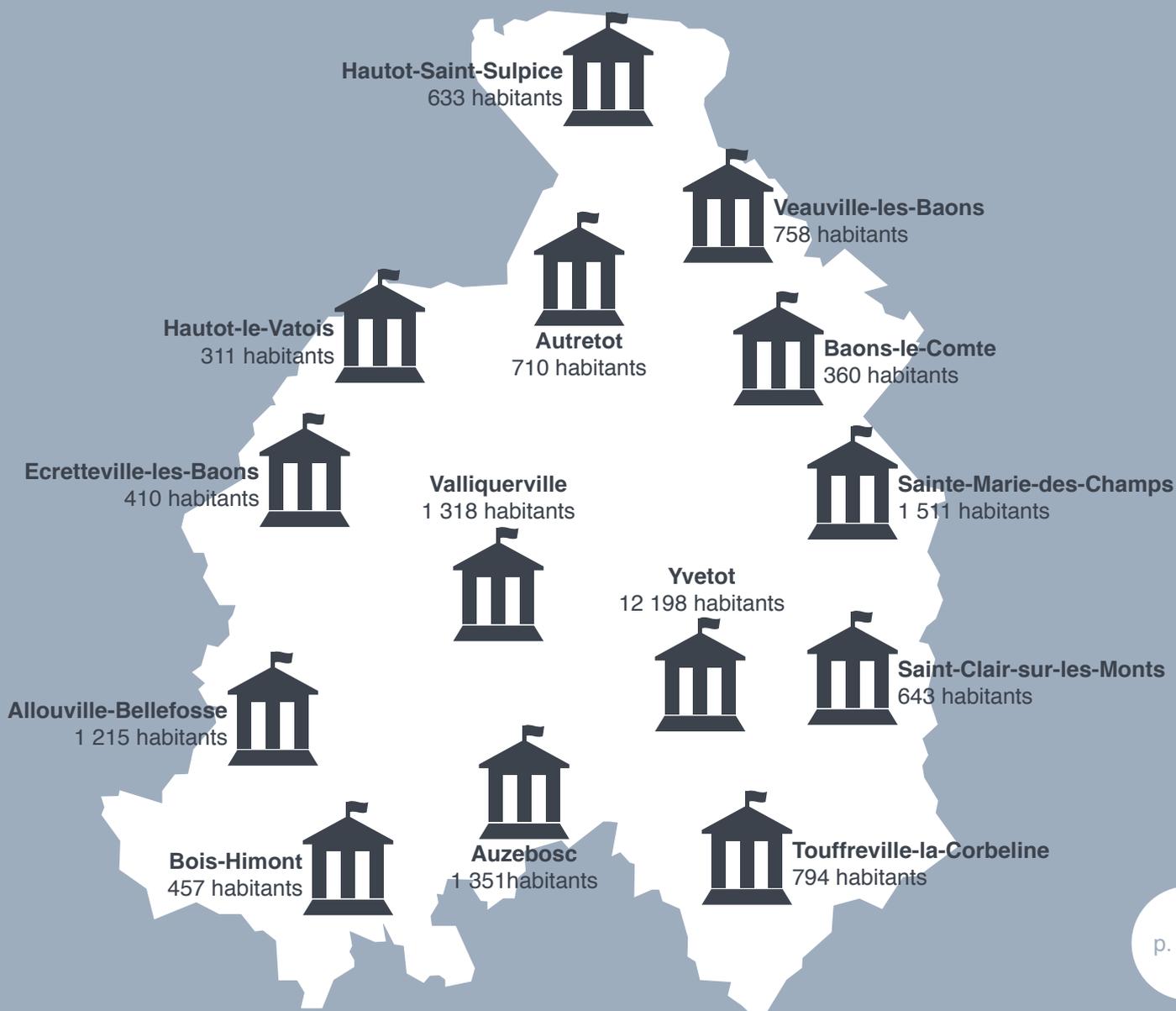
-  M. Jacques CAHARD
-  Mme Isabelle CLEMENT

VEAUVILLE-LES-BAONS

-  M. Jean-Luc SCHABOWSKI
-  M. Sylvain FANTE

YVETOT

-  M. Emile CANU
-  M. Francis ALABERT
-  Mme Yvette DUBOC
-  M. Alain CANAC
-  Mme Marie-Claude HERANVAL
-  Mme Virginie BLANDIN
-  Mme Françoise DENIAU
-  M. Joël LESOIF
-  M. Gérard CHARASSIER
-  M. Alain BREYSACHER
-  Mme Elisabeth MAZARS
-  Mme Marie-Christine COMMARE
-  M. Anthony GOGDET
-  M. Ludovic NEEL
-  Mme Patricia ARNAULT
-  M. Charles D'ANJOU
-  Mme Stéphanie LECERF



LES COMPETENCES

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

■ ECONOMIE

Développement économique

La Communauté de Communes assure la cohérence globale du développement économique et commercial sur son territoire, elle apporte son aide aux structures à caractère sociale et d'insertion en difficulté ; accompagne les activités économiques et commerciales existantes et incite à l'installation de nouvelles entreprises et elle mène des actions de promotion et de communication en soutien des activités économiques se situant dans le cadre des zones déclarées d'intérêt communautaire.

Maintien de l'économie

La Communauté de Communes favorise toute action de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, notamment les prévisions de besoins de main d'œuvre et de reconversion ou de restructuration sur le territoire ; participe à l'accueil et l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des salariés et demandeurs d'emploi ainsi qu'à l'aide à la création d'en-

treprise ; facilite et participe à la mise en place d'équipements structurants favorisant l'accès, le stationnement et la sécurisation des accès aux zones d'activités économiques reconnues d'intérêt communautaire.

Gestion des zones d'activités

La Communauté de Communes crée, aménage, étend, entretient et gère les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales d'intérêt communautaire, y compris l'immobilier d'entreprise.

Sont d'intérêt communautaire, les nouvelles zones de plus de 2 hectares. Il s'agit des zones situées à Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Baons-le-Comte et Valliquerville.

Tourisme

La Communauté de Communes participe à la constitution, l'amélioration et la rénovation du patrimoine et des activités touristiques de l'ensemble des communes adhérentes. Elle coordonne les actions pour le développement et la promotion du tourisme dans le cadre du Pays d'Accueil Touris-

tique du Plateau de Caux Maritime. Cette mission est assumée par le Syndicat Mixte du Pays Plateau de Caux Maritime. Il assure l'accueil et l'information des touristes sur le territoire de la Communauté de Communes. La CCRY procède au balisage, au jalonnement, à la mise en place ou renouvellement de la signalétique touristique et à l'entretien des chemins de randonnées d'intérêt communautaire.



■ AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Au titre de cette compétence, la Communauté de Communes

a délégué au Syndicat Mixte la mise en place d'une Charte Paysagère, la mise en place d'un plan de déplacement intercommunal, d'un système d'infrastructures

de communication électronique après avoir constaté l'insuffisance de l'initiative privée et la totalité de la compétence liée au Schéma de Cohérence Territoriale.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

■ ELIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS

Dans ce domaine, la Communauté de Communes assure la collecte des déchets ménagers et assimilés, le transport, le stockage, le tri, le traitement, la création, l'aménagement et la gestion des déchetteries intercommunales et l'aménagement et la gestion des quais de transfert. Dans le cadre du tri des déchets, des animations, notamment auprès des scolaires, sont organisées toute l'année.

■ POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

La Communauté de Communes a parmi ses compétences la mise en place et le suivi d'un Plan Local d'Habitat ainsi que la mise en place d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

■ ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS EXISTANTS ET FUTURS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes assure les études, la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs existants et futurs d'intérêt communautaire.

Ont été déclarés d'intérêt communautaire : la médiathèque Guy de Maupassant, le conservatoire de musique Fernand Boitard et le centre aquatique E'Caux Bulles.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

■ TRANSPORT DES ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

du territoire intercommunal, dans le cadre de leurs activités, vers les équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire.

■ ORGANISATION D'UN SERVICE PUBLIC LOCAL DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE par le biais du réseau de chaleur

ayant au minimum vocation à fournir en énergie le centre aquatique E'Caux Bulles.

■ CRÉATION, EXTENSION, GESTION D'UN CHENIL

pour le recueil d'animaux errants sur le territoire communautaire.

■ ORGANISATION ET FINANCEMENT D' ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

se déroulant dans le cadre ou en lien avec les équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire.



LES MOMENTS CLES DE L'ANNEE 2014

MARS



La Communauté de Communes emménage dans ses nouveaux locaux situés 4 rue de la Brême à Yvetot.

AVRIL

Renouvellement général du Conseil de la Communauté. Monsieur Gérard CHARASSIER est élu Président.



MAI

La Communauté de Communes met en place des horaires d'ouverture plus étendus.

JUILLET

Fin de la conteneurisation des communes. Tous les foyers non collectifs disposent désormais d'un bac de collecte des ordures ménagères.

SEPTEMBRE



La médiathèque intercommunale améliore son offre numérique et permet désormais l'accès à 550 magazines en ligne.

OCTOBRE

Le centre aquatique E'Caux Bulles fête ses cinq ans.



DECEMBRE

La Communauté de Communes adopte deux délibérations importantes : la mise en place de la fiscalité professionnelle unique et la création d'un service commun d'urbanisme.



L'EXECUTIF



LE PRESIDENT



Le Président est le responsable de l'exécutif de la Communauté de Communes.

Il fixe l'ordre du jour, préside les séances du Conseil et dirige les débats.

Il met en œuvre les décisions avec l'aide des Vice-présidents et de ses services et décide des dépenses à engager. Il est le chef du personnel. Il représente la Communauté en justice.

Le 16 avril 2014, le Conseil de la Communauté a élu son nouveau Président en la personne de Monsieur Gérard CHARASSIER.

LES VICE-PRESIDENTS

Les Vice-présidents représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences de la Communauté.

Le 16 avril 2014, le Conseil de la Communauté a élu cinq Vice-présidents.



1er Vice-président en charge de l'économie : Monsieur Jacques CAHARD.



4ème Vice-président en charge de l'environnement et des ordures ménagères : Madame Virginie BLANDIN



2ème Vice-président en charge des finances, du personnel et de la mutualisation : Monsieur Jean-Luc SCHABOWSKI



5ème Vice-président en charge de la communication et du tourisme : Monsieur Joël LEFEBVRE



3ème Vice-président en charge des affaires culturelles et sportives : Monsieur Didier TERRIER

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Le Conseil de la Communauté est l'organe délibérant de la Communauté de Communes. Il règle par ses délibérations les affaires de la communauté. Le Conseil regroupe l'ensemble des conseillers communautaires.

En 2014, le Conseil de la Communauté s'est réuni 7 fois et a pris 114 décisions.

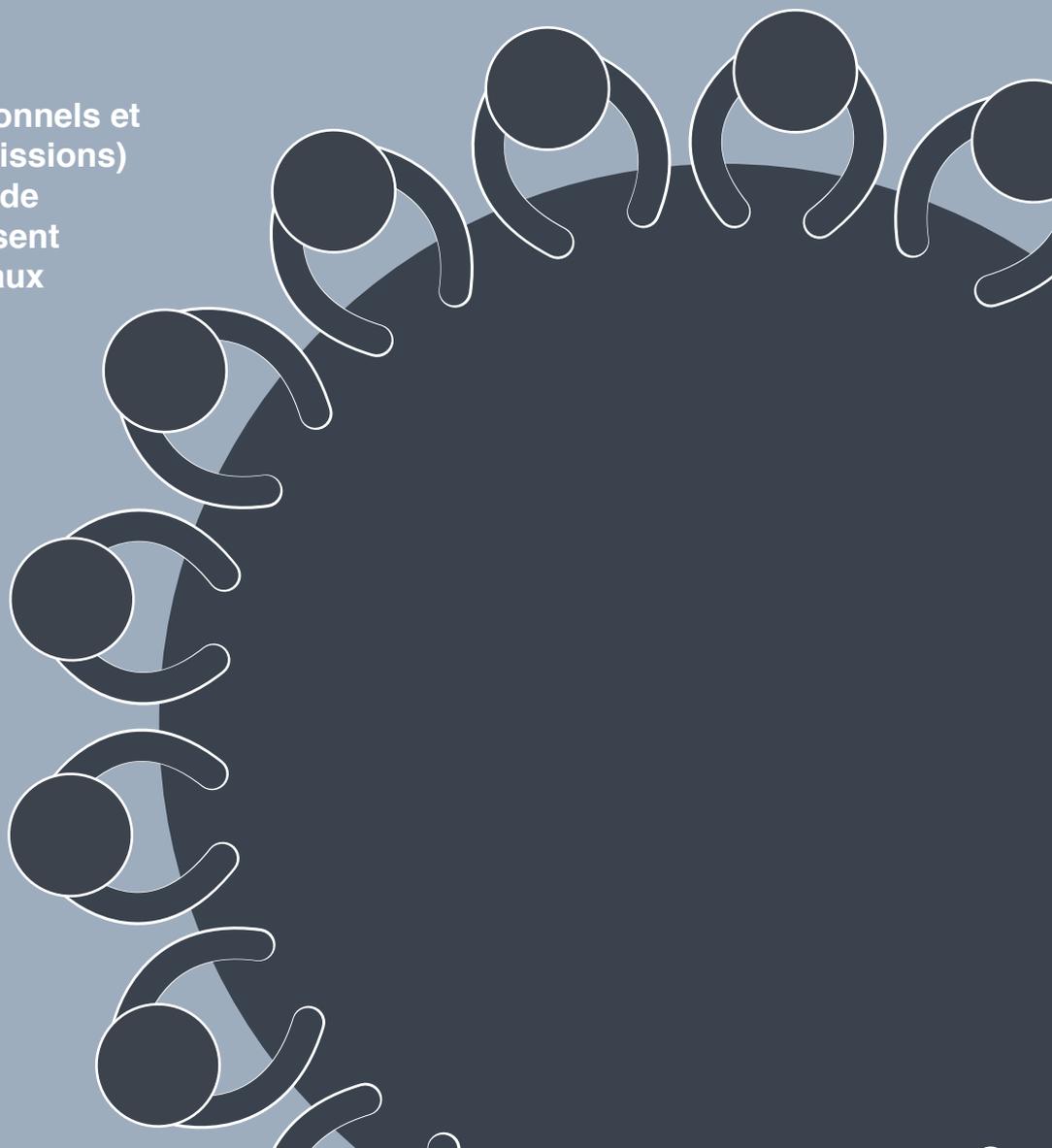
Cette année 2014 a été marquée par le renouvellement général du Conseil et l'élection de son nouveau Président.

LE BUREAU

Le Bureau comprend le Président, les Vice-présidents et 10 autres membres élus. Au 31 décembre 2014, les 10 autres membres étaient les suivants : Monsieur Gérard LEGAY, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Raphaël DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Madame Agnès HERON, Monsieur Jean-Paul MONVILLE, Monsieur Vincent LEMETTAIS et Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Emile CANU

En 2014, le Bureau s'est réuni 7 fois.

Les organes décisionnels et participatifs (commissions) de la Communauté de Communes définissent les projets territoriaux d'aujourd'hui et de demain. Renouvelés en 2014, la nouvelle équipe en place a déjà lancé de nombreux projets pour améliorer la qualité des services rendus quotidiennement.



LES COMMISSIONS THEMATIQUES

ECONOMIE

 M. CHARASSIER	 Mme LEMARIE
 M. CAHARD	 M. NEEL
 M. LEGAY	 M. D'ANJOU
 M. MACE	 M. CANU
 M. EUDIER	 Mme BLANDIN
 Mme BERENGER	 M. ALABERT

FINANCES, FISCALITE, PERSONNEL ET MUTUALISATION

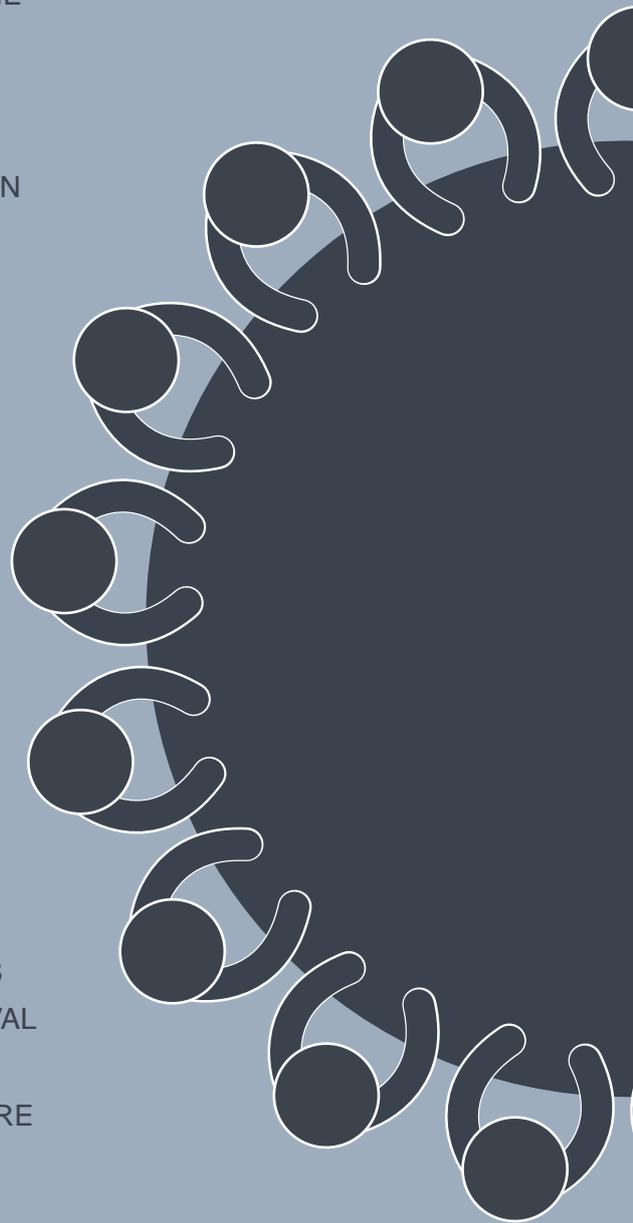
 M. CHARASSIER	 M. GOGDET
 M. SCHABOWSKI	 M. D'ANJOU
 Mme LEBORGNE	 M. CANU
 M. MONVILLE	 M. CANAC
 Mme DECHAMPS	 M. ALABERT
 M. CAHARD	

CULTURE

 M. CHARASSIER	 Mme DUBOC
 M. TERRIER	 Mme MAZARS
 M. MACE	 Mme HERANVAL
 Mme BERENGER	 Mme DENIAU
 Mme LEMARIE	 Mme COMMARE
 Mme CLEMENT	 M. CANAC

CENTRE AQUATIQUE

 M. CHARASSIER	 M. DEMAZIERES
 M. TERRIER	 M. LESOIF
 M. LEGAY	 M. NEEL
 Mme LEBORGNE	 Mme HERANVAL
 M. DIRAND	 M. GOGDET
 M. LEMETTAIS	 M. BREYSACHER



COMMUNICATION

 M. CHARASSIER	 M. FANTE
 M. LEFEBVRE	 Mme LECERF
 Mme LEVIEUX	 Mme DENIAU
 M. DIRAND	 M. CANAC
 Mme CLEMENT	 Mme ARNAULT

TOURISME

 M. CHARASSIER	 M. NEEL
 M. LEFEBVRE	 M. LESOIF
 Mme LEVIEUX	 Mme HERANVAL
 Mme BERENGER	 Mme DENIAU
 Mme CLEMENT	 Mme COMMARE
 M. CANAC	

ORDURES MENAGERES

 M. CHARASSIER	 M. FANTE
 Mme BLANDIN	 M. LESOIF
 M. MACE	 Mme LECERF
 M. EUDIER	 M. BREYSACHER
 M. MONVILLE	 Mme ARNAULT
 Mme DECHAMPS	

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

 M. CHARASSIER
 M. TERRIER
 M. LESOIF
 M. DIRAND
 M. LEGAY
 M. FANTE

D'autres commissions se réunissent régulièrement : la Commission d'Appel d'Offres, le Comité Technique, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Santé au Travail...



DES SERVICES REPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- | | | | |
|---|--|--|------------------------------|
|  | Zones d'activités |  | Médiathèque |
|  | Points d'apport volontaire déchets verts |  | Conservatoire |
|  | Offices du tourisme |  | Déchetterie |
|  | Centre aquatique |  | Maison de l'intercommunalité |



La déchetterie intercommunale, située à Touffreville-la-Corbeline, a permis de collecter plus de 7 800 tonnes de déchets.



**RESSOURCES
HUMAINES**

// 2

REPARTITION DU PERSONNEL



SIEGE ADMINISTRATIF

1 Directeur Général des Services
9 agents pour les services administratifs, fonctionnels et TIC

2 agents rattachés au service ordures ménagères



COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

3 chauffeurs
5 rippeurs



MEDIATHEQUE

1 Directrice
12 agents
1 agent d'entretien



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

1 Directeur
20 enseignants
1 agent administratif
1 agent d'entretien



DECHETTERIE

3 gardiens
1 agent polyvalent



CHENIL

1 agent à temps non complet, rippeur par ailleurs

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grades	Inscrit au tableau des effectifs	Effectif pourvu	Equivalent temps plein
Emploi fonctionnel			
Directeur Général des Services	1	1	1
Filière administrative			
Attaché principal	1	0	0
Attaché	1	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
Rédacteur	2	2	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	4	4	4
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	1	1
Total	12	11	11
Filière technique			
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Agent de maîtrise	1	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3	3	3
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	3	3	3
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	9	9	7,94
Total	17	17	15,94
Filière culturelle (patrimoine)			
Conservateur en chef	1	1	1
Bibliothécaire	1	1	1
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	3	3	3
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0,54
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	4	4	4
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	3	3	2,08
Total	13	13	11,62
Filière culturelle (enseignement artistique)			
Professeur d'enseignement artistique classe normale	2	1	0,68
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	9	9	7,66
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	11	11	7,58
Total	22	21	15,92
Ensemble de personnel			
TOTAL	65	62	54,48

ABSENTEISME

	Administration	Mediathèque	Conservatoire	Ordures ménagères
Longue période	365	0	0	0
Mater. / Pater.	122	0	0	0
Acc. de service	0	0	0	4
Maladie ordinaire	22	191	114	55

En 2014, le personnel a comptabilisé 873 jours d'absence soit un taux d'absentéisme de 4,44 %. Le taux est en baisse par rapport à 2013 (5,05 %).

Selon les indicateurs publiés par la Sofcap, le taux d'absentéisme moyen dans les collectivités en 2014 était de 8,2 %.

GESTION DU PERSONNEL PAR BUDGET - SOMMES NETTES DE REMBOURSEMENTS

2 353 152,27 €
de charges de personnel dont

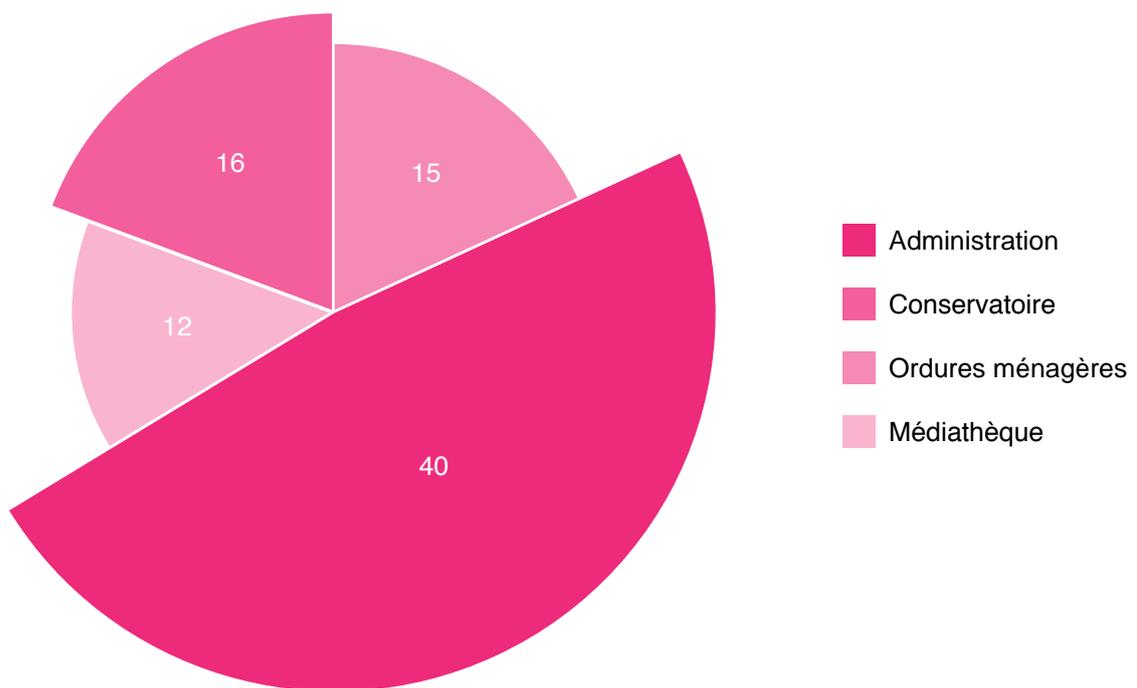
770 007 € au conservatoire
549 865 € aux ordures ménagères
550 046 € à la médiathèque
480 552 € à l'administration
2 680 € au chenil

FORMATION

83
jours de formation

38
jours de formation effectués au titre de la formation obligatoire

1,5
nombre moyen de jours de formation effectués par un agent



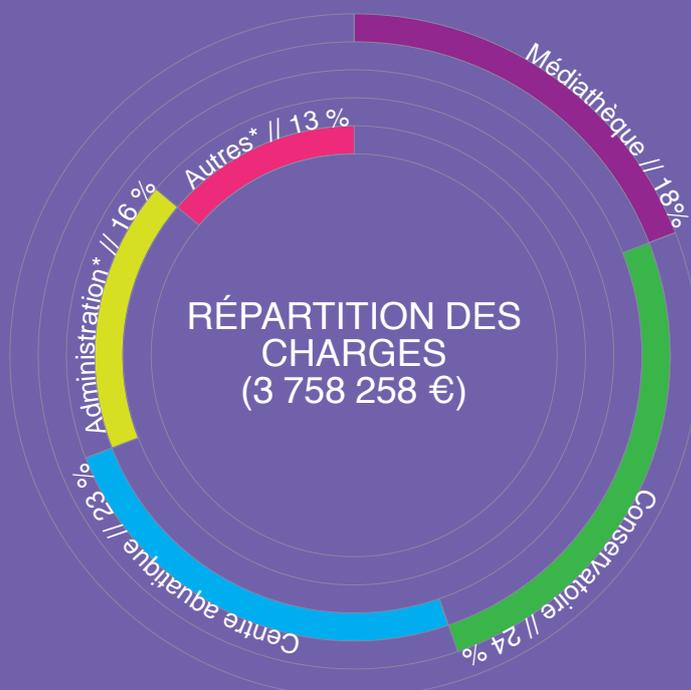
REPARTITION DES JOURS DE FORMATION



**FINANCES
FISCALITE**

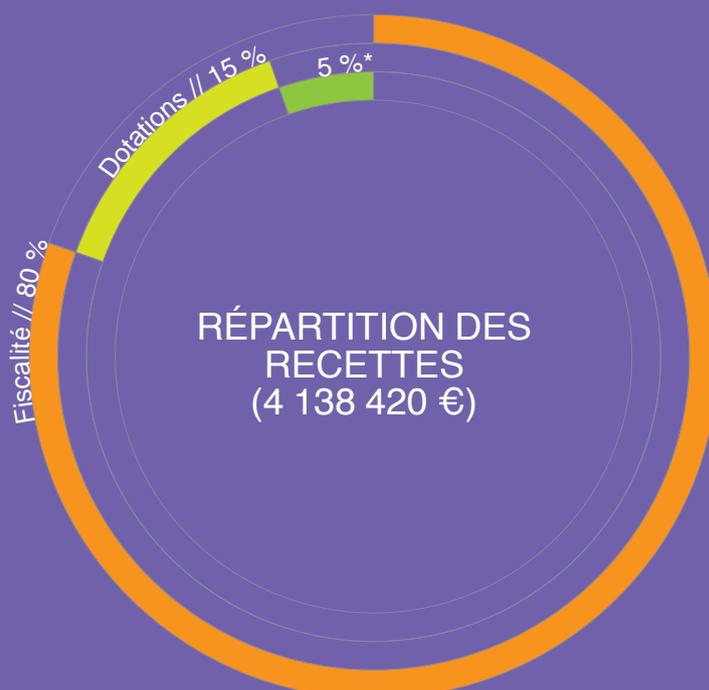
// 3

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT



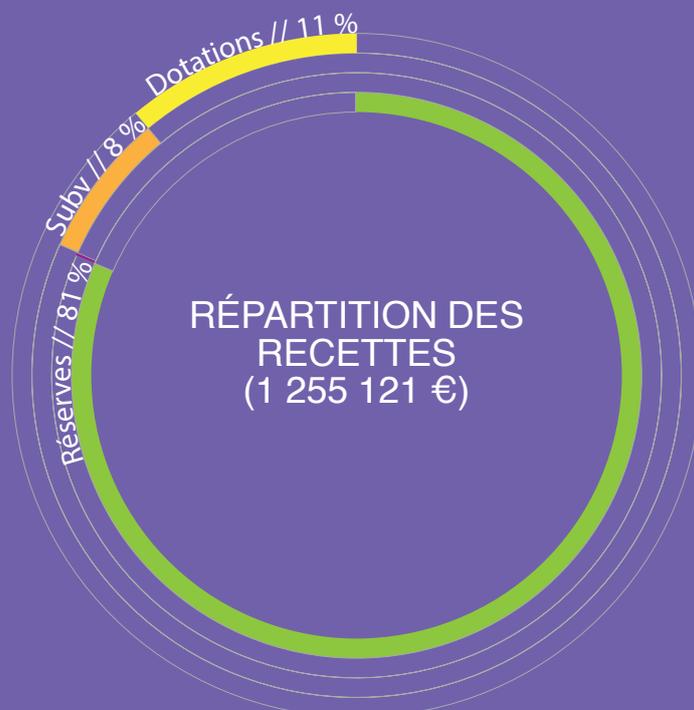
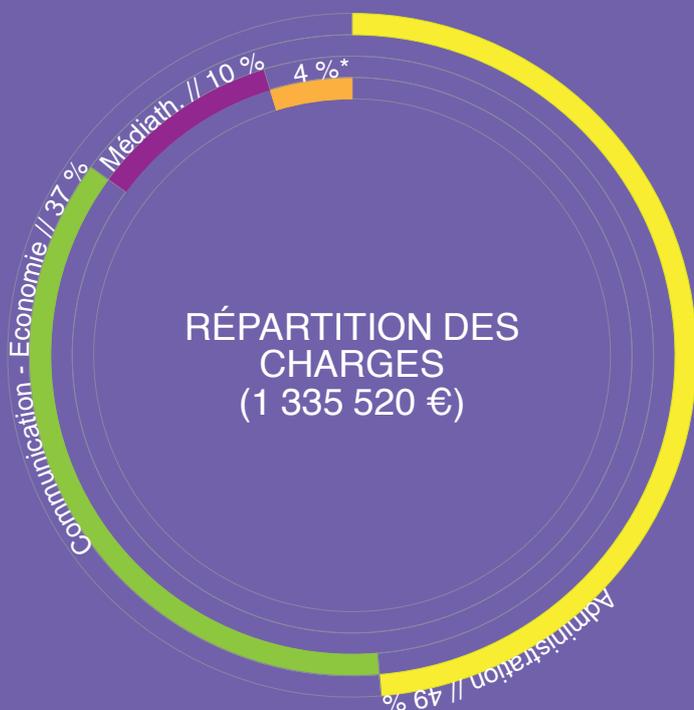
* la rubrique « Administration » comprend les charges liées à l'administration, la communication, le chenil, les élus ainsi que les fêtes et cérémonies

* la rubrique « Autres » comprend les charges liées au reversement de fiscalité, de gestion de la trésorerie et celles liées à la compétence Economie



* les 5 % correspondent aux produits issus de la gestion des services

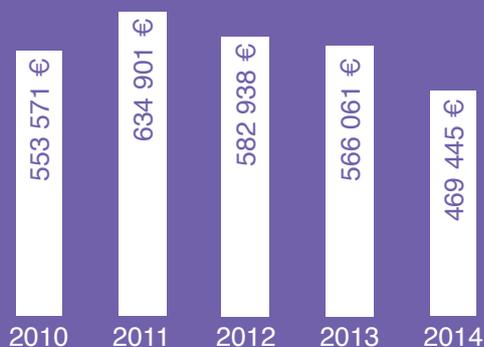
BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT



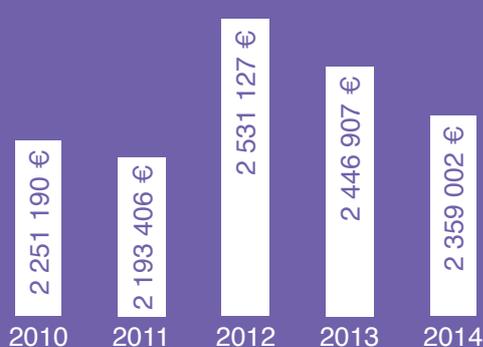
* les 4 % correspondent aux dépenses d'investissement relatives au solde des travaux de rénovation et d'extension de la Maison de l'Intercommunalité, à l'achat du matériel de l'E'Caux Centre ainsi qu'à celles relatives au marché NraMed

Les emprunts sont concernés à hauteur de 0,13 %

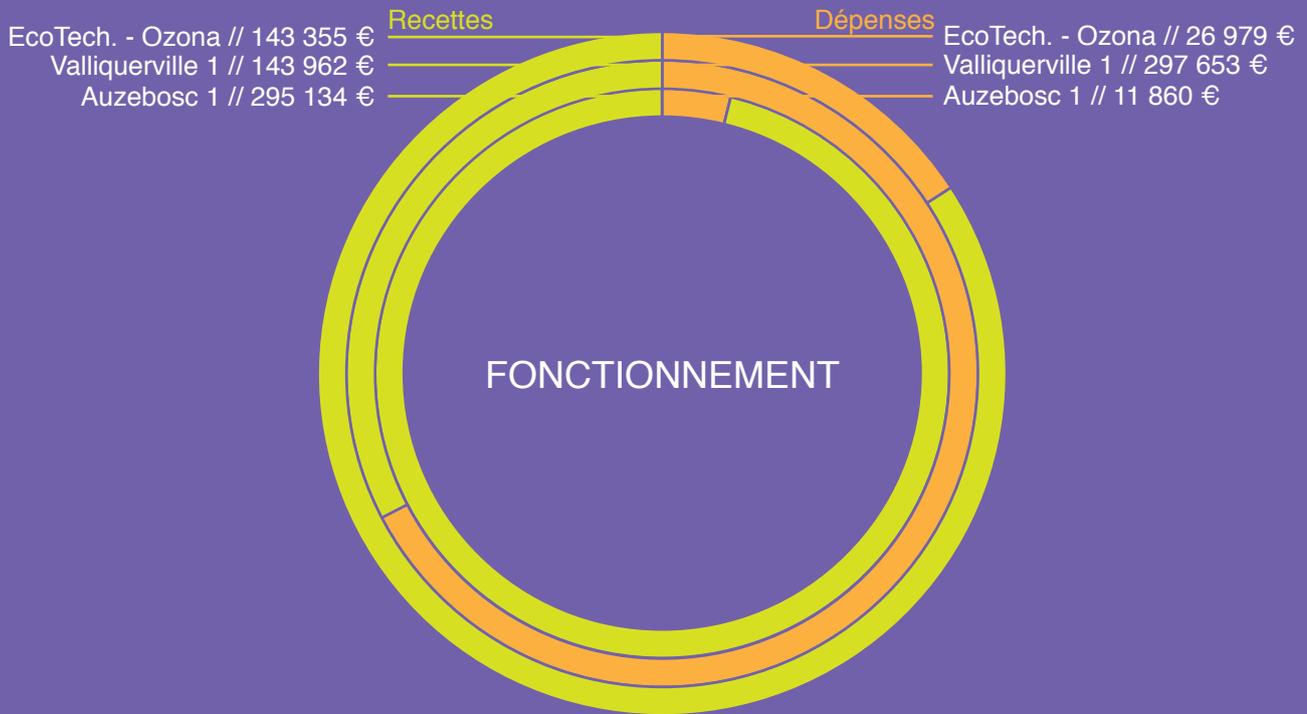
BUDGET PRINCIPAL - EPARGNE BRUTE



BUDGET PRINCIPAL - ENCOURS DE DETTE



BUDGET ZONES - FONCTIONNEMENT



BUDGET ZONES - INVESTISSEMENT



* seul le budget Ecotechnilin - Ozona est concerné

FISCALITE ADDITIONNELLE

La Communauté de Communes perçoit la fiscalité additionnelle en fonction du taux d'imposition qu'elle fixe sur chacune des taxes. Les taux n'ont pas augmenté depuis 2011.

3 327 318 €

de fiscalité locale perçue par la CCRY en 2014

7,02 %
taxe d'habitation

6,22 %
foncier bâti

9,72 %
foncier non bâti

4,78 %
CFE hors ZAE

18,59 %
CFE de zone

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation. Elle évolue en fonction des dispositions nationales fixées par la loi de finances tous les ans.

530 113 €

de dotation globale de fonctionnement en 2014

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil de la Communauté. Ils n'ont pas été augmentés en 2014. 8 000 factures ont été adressées aux administrés.

1 852 267 €

de recettes liées à la REOM



**ECONOMIE ET
PATRIMOINE**

// 4

ECONOMIE

La Communauté de Communes favorise l'implantation de nouvelles entreprises par la création de zones d'activités « Caux Multipôles ». De plus, grâce à l'hôtel d'entreprises, la Communauté de Communes permet l'accueil et le développement de jeunes entreprises.



ALLOUVILLE-BELLEFOSSE

Linex Panneaux



AUZEBOSC 1

Aménagement de la zone en 2014.



VALLIQUERVILLE 2

EcoTechnilin



BAONS-LE-COMTE

AGY Lin



VALLIQUERVILLE 1

Abrotec
Agro Isolation
Alunver
Astid
Cabinet d'architecture Valognes
Cazaux Automobiles
EURL Cocagne

Co-jamet
Concept Microfibre
D.G.S
H.L.S
Netman
Normalab
Oceadis
Usi Meca



SITUATION GEOGRAPHIQUE DES ZONES D'ACTIVITES

Souhaitant faciliter l'implantation d'entreprises et d'artisans et améliorer toujours plus le dynamisme économique du territoire, la CCRY a noué des partenariats avec deux acteurs majeurs de l'économie seino-marine.

LA CCRY ET LA CCI DANS LES MÊMES LOCAUX

Dès le mois de mai 2014, l'antenne locale de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rouen s'est installée dans les locaux de la Communauté de Communes. Ce rapprochement a permis de nouer de nouvelles relations et de faciliter la diffusion de l'information économique auprès des entreprises et des artisans.

En plus de la gestion de certains équipements comme des ports ou des aéroports, la CCI intervient dans de nombreux domaines : formation, emploi, compétitivité, création, reprise, cession...

Son expertise permet de mettre en perspective les demandes locales en immobilier d'entreprises et l'offre foncière de la CCRY.



LES PERMANENCES DE SME

Une fois par mois, Seine-Maritime Expansion (SME) tient une permanence dans les locaux de la Communauté de Communes. En collaboration avec la CCI et la CCRY, l'objectif est de faciliter la création et l'implantation d'entreprises et d'artisans en les aidant dans leurs démarches.

Association loi 1901, les missions de SME sont elles aussi nombreuses : détecter de nouveaux projets d'investissements et favoriser leur implantation en Seine-Maritime, apporter un soutien aux entreprises locales ou extérieures porteuses d'un projet de développement, contribuer à la structuration des principales filières économiques départementales et des réseaux d'entreprises, assister les collectivités dans leurs projets de développement à vocation économique.





Courant 2013 et 2014, la Communauté de Communes a aménagé une nouvelle zone dénommée Caux Multipôles Auzebosc 1. Plusieurs ventes ont été signées.

Les premières constructions ont débuté au cours du premier trimestre 2015.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX

VESTIAIRES DU SERVICE ORDURES MENAGERES

Des vestiaires ont été réalisés à l'intérieur du local garage du service gestion des déchets. Ont été créés : 3 douches, des blocs sanitaires, un réfectoire, un bureau et un vestiaire pour les 8 agents de collecte des déchets.

Le coût de l'opération est de 73 440 € TTC. Les travaux ont été réalisés du 1er septembre 2014 au 28 Novembre 2014.



L'OFFICE DU TOURISME

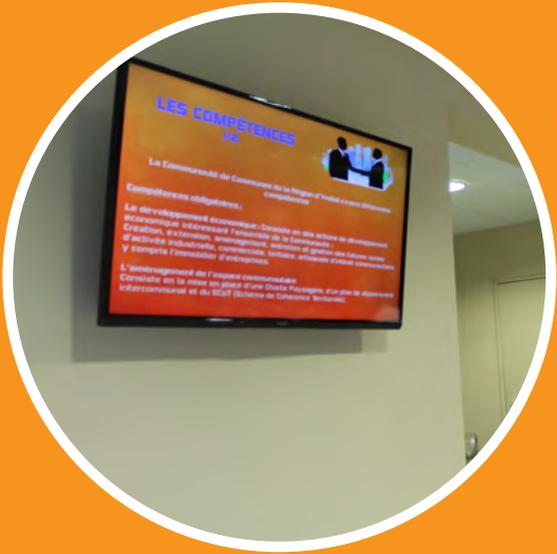
Des travaux de rénovation de l'Office de Tourisme d'Allouville-Bellefosse ont été réalisés entre novembre 2014 et décembre 2014.

Il a été procédé au remplacement de toutes les menuiseries extérieures, isolation intérieure, faux plafonds, peinture, revêtement de sol, électricité, sécurité incendie.

Le montant total des travaux réalisés est d'environ 15 600 € TTC.



LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE



L'écran d'accueil permet de diffuser une grande quantité d'information aux usagers : compétences, horaires, événements...



Plus grand, plus spacieux et plus lumineux, l'accueil permet de recevoir les usagers dans les meilleures conditions possibles.



La salle de réunion, en disposition grande salle, permet d'accueillir plus de 60 places assises.



La Communauté de Communes de la Région d'Yvetot a déménagé le 26 mars 2014 pour s'installer au 4 rue de la Brême dans de nouveaux locaux réhabilités (les travaux ont commencé en juillet 2013 et se sont terminés en mars 2014).

Le montant de l'opération est d'environ 1 200 000 € TTC.



Médiathèque
MEDIATHEQUE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION D'YVETOT



MEDIATHEQUE

// 5

LA CULTURE POUR TOUS

LES LOCAUX

L'établissement, d'une superficie de 1 010 m², comporte 87 places assises. L'accès à l'établissement et à ses ressources est libre et gratuit.

Par ailleurs, l'Assembley, pôle de la médiathèque situé à la chapelle des Dames Blanches, est ouvert à tous les publics. Outre l'accès à tous les services de la médiathèque, il contribue à resserrer les liens intergénérationnels.

OUVERTURE AU PUBLIC

La médiathèque intercommunale est ouverte au public 30 heures par semaine, du lundi au samedi.

L'Assembley est ouverte au public 6 heures par semaine sur 4 jours.

LES PRETS DE DOCUMENTS

En 2014, l'activité de prêts se décompose ainsi :

85 168 livres ;
9 926 périodiques ;
21 260 phonogrammes ;
25 082 vidéogrammes ;
366 autres documents.

LA MEDIATHEQUE NUMERIQUE

La médiathèque dispose d'un abonnement à une plateforme de périodiques en ligne et d'un abonnement à une plateforme de vidéogrammes en ligne.

Ces abonnements ont permis 630 consultations en ligne de périodiques et 240 visionnages de films.

LES COLLECTIONS

Les collections des documents de la médiathèque sont composées de :

29 572 livres pour adultes en libre accès ;
8 443 livres adultes en magasin ;
5 287 livres patrimoniaux ;
3 490 périodiques pour adultes ;
18 713 livres jeunesse en accès libre ;
1 109 livres jeunesse en magasin ;
1 180 périodiques pour la jeunesse ;
3 311 vidéogrammes pour adultes en libre accès ;
1 065 vidéogrammes pour adultes en magasin ;
1 508 vidéogrammes pour enfants en libre accès ;
3 vidéogrammes pour enfants en magasin ;
9 777 phonogrammes pour adultes en libre accès ;
2 755 CD et 7 800 microsillons pour adultes en magasin ;
890 phonogrammes pour enfants en libre accès ;
20 phonogrammes pour enfants en magasin ;
331 partitions en libre accès.

Ces collections nécessitent une mise à jour constante qui représente un budget de 60 915 € pour 5 649 acquisitions. En 2014, 4 326 éliminations ont été effectuées.





1 673 heures d'ouverture au public en 2014 dont 264 à l'Assembley



95 254 documents



14 agents et 8 bibliothécaires volontaires



3 145 adhérents dont 2 362 habitants du territoire



161 groupes ont été transportés et accueillis gratuitement au titre de la promotion de la lecture, de l'éveil musical et cinématographique



75 168 entrées

	Nb d'heures d'ouverture au public	Nombre de documents proposé	Nombre de prêts	Nombre d'entrées	Nombre de classes accueillies
2008	1 426	81 073	174 522	77 765	NC
2009	1 432	84 520	156 864	76 759	184
2010	1 547	89 338	166 130	71 028	174
2011	1 721	88 382	158 174	76 064	193
2012	1 695	89 115	159 706	76 377	195
2013	1 677	74 931	151 990	76 518	167
2014	1 673	82 167	149 886	75 168	161

676 486 €

de charges réelles de fonctionnement

soit **18 %** des dépenses réelles de fonctionnement du budget général

8 553 €

coût du transport des élèves des écoles primaires du territoire vers la médiathèque

4,77 €

coût d'un prêt pour la CCRY

DE NOMBREUX EVENEMENTS

ENTRE AUTRES...

MARDI

Les séances du mardi permettent, tous les mardis de chaque mois, à tous les publics de visionner un film avant d'échanger leurs impressions.

Le cycle des conférences dont le thème était la communication, consiste à faire intervenir des spécialistes émérites pour animer six conférences de janvier à juin à raison d'une chaque deuxième mardi du mois.

MERCREDI

La ronde des histoires destinée aux petits à partir de 4 ans, consiste à écouter des contes tous les premiers mercredis de chaque mois.

Les petites leçons du conservatoire Certains mercredis, les petites leçons du conservatoire permettent de découvrir un style musical ou un instrument.

SAMEDI

Le club de lecture offre la possibilité, une fois par mois, de partager les plaisirs de lecture de chacun.

Les ateliers multimédia organisés un samedi par mois permettent de mieux maîtriser les nouvelles technologies.

Les musicales permettent une fois par mois de découvrir les talents de la scène locale.

MAIS AUSSI...

D'autres évènements ont été organisés tout au long de l'année : les soirées des p'tits pyjamas, les expositions, les cafés patrimoines, faites vos jeux...





Avec l'appui des services de la médiathèque, la Communauté de Communes assure l'égalité d'accès à la lecture et aux autres sources documentaires à l'ensemble de la population du territoire. Les finalités sont multiples : information, éducation et culture.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION D'YVERTOIS



Ecole de Musique



CONSERVATOIRE

// 5

LES MISSIONS

OFFRIR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITE

Pour remplir cette mission, le conservatoire s'appuie sur une équipe pédagogique constituée de 20 enseignants exerçants auprès de 444 élèves (dont 397 habitent le territoire de la CCRY).

Les activités proposées sont nombreuses et variées allant de l'éveil musical pour les plus petits à la formation des futurs musiciens professionnels.

De nombreux cours sont dispensés : guitare classique, guitare électrique, violoncelle, piano, percussions...

De plus, un certain nombre d'orchestres et d'ensembles vocaux permettent aux élèves d'acquérir l'expérience et d'apprécier le plaisir d'interpréter en groupe : big-band de jazz, ensembles de guitares, ensemble d'accordéons, chorales...



PARTICIPER A LA VIE MUSICALE

Durant l'année 2014, le conservatoire de musique a assuré 92 manifestations musicales dont 76 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. En dehors du territoire intercommunal, le conservatoire intervient au festival « Jazz sous les pommiers » à Coutances, les festivals chant choral et les concerts en collaboration avec d'autres conservatoires.

Ces événements participent ainsi au rayonnement de notre collectivité.



INTERVENIR EN MILIEU SCOLAIRE

Deux enseignants sont affectés douze heures par semaine à l'intervention en milieu scolaire dans les écoles du territoire pour un apprentissage de la musique en partenariat avec l'éducation nationale.



317 heures hebdomadaires de cours



24 disciplines



446 élèves



20 enseignants

901 982 €

de charges réelles de fonctionnement

soit **24 %** des dépenses réelles de fonctionnement du budget général

2 022 €

coût de prise en charge d'un élève par an

LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE

LE CONCERT DES PROFESSEURS

Comme tous les ans, ce concert, organisé en janvier aux Vikings, a permis au public de découvrir les talents artistiques des professeurs du conservatoire qui, au-delà de leurs qualités pédagogiques, sont des instrumentistes professionnels de haut niveau.

LE CONCERT DE FIN D'ANNEE

Ce concert a donné la possibilité à environ 350 élèves du conservatoire de se produire sur scène pendant plus de deux heures pour le plus grand bonheur du public qui a pu apprécier la qualité de leur travail sur le thème « Les couleurs en musique ».

LA SAISON MUSICALE

Cette année encore, le conservatoire a proposé une programmation très éclectique avec, entre autres, un ensemble de musique baroque en février, un ensemble de treize instrumentistes qui a interprété la Gran partita de Mozart en octobre et le groupe pop/rock Bones kitchen en décembre.

JAZZ SOUS LES POMMIERS

Le Big Band de jazz du conservatoire, composé d'une quinzaine de musiciens, s'est produit pour la quatrième année consécutive à ce festival de renommée internationale.

Le Big Band a ainsi pu exposer son travail très apprécié des organisateurs.



Depuis 2006, la Communauté de Communes gère le conservatoire de musique à rayonnement intercommunal « Fernand Boitard ». La vie de cet équipement est maintenant bien ancrée sur l'ensemble de notre territoire, notamment du fait de ses multiples animations organisées dans toutes les communes.



**CENTRE
AQUATIQUE**

// 6

GESTION DE L'EQUIPEMENT

Le centre aquatique est géré depuis son ouverture sous la forme de la délégation de service public par la société Vert Marine. Le délégataire a la charge de l'exploitation, de l'entretien, de l'animation, de la communication...



LES TARIFS

Vu les résultats satisfaisants, la Communauté de Communes a souhaité ne pas augmenter les tarifs du centre aquatique en 2014. Le délégataire a accepté de ne pas augmenter les tarifs et de n'obtenir aucune compensation financière de la part de la Communauté de Communes.

LES 5 ANS DU CENTRE AQUATIQUE

En octobre 2014, le centre aquatique a fêté ses cinq ans. Pour l'occasion, une semaine d'activités et d'animations a été organisée : parcours sportifs, dégustation du gâteau d'anniversaire, défilé déguisé, aqua petit déj, jeux et kermess...

En cinq ans, le centre aquatique comptabilise plus de 900 000 entrées.



RENOUVELLEMENT DE LA DSP

La convention de délégation de service public pour la période 2015-2021 a été attribuée à Vert Marine. Ce dernier va donc poursuivre l'exploitation du centre aquatique et continuer à proposer de nombreuses animations dans la continuité des années précédentes.



La CCRY prend en charge une partie des créneaux horaires des scolaires et leur permet ainsi de découvrir et d'évoluer dans le milieu aquatique



190 661 entrées piscines



De nombreuses animations sont proposées : soirée zen, barbe à papa, structures gonflables, trampoline, chasse aux oeufs...



737 abonnements

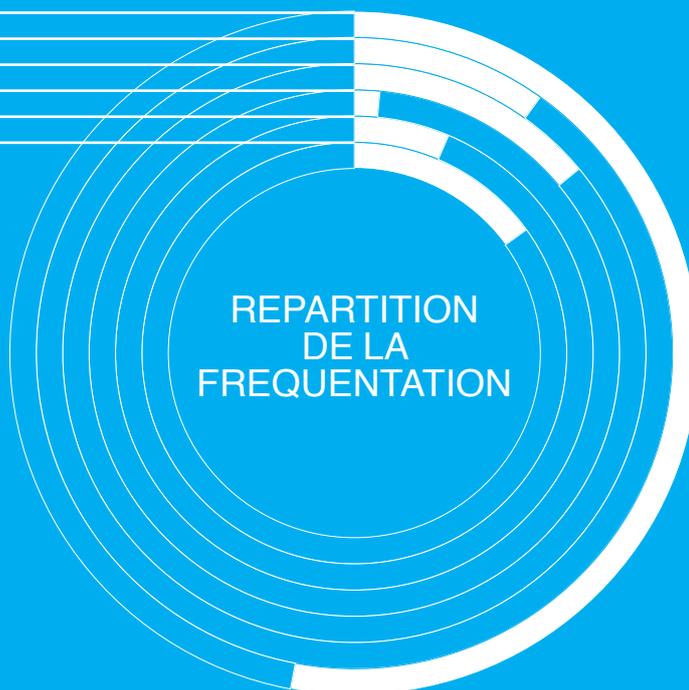
834 240 €

de charges réelles de fonctionnement
soit

22 %

des dépenses réelles du budget principal

Public // 190 661
 Activités // 18 964
 Remise en forme // 26730
 Groupes // 2 951
 Clubs // 12 327
 Scolaires // 28 694





CHENIL

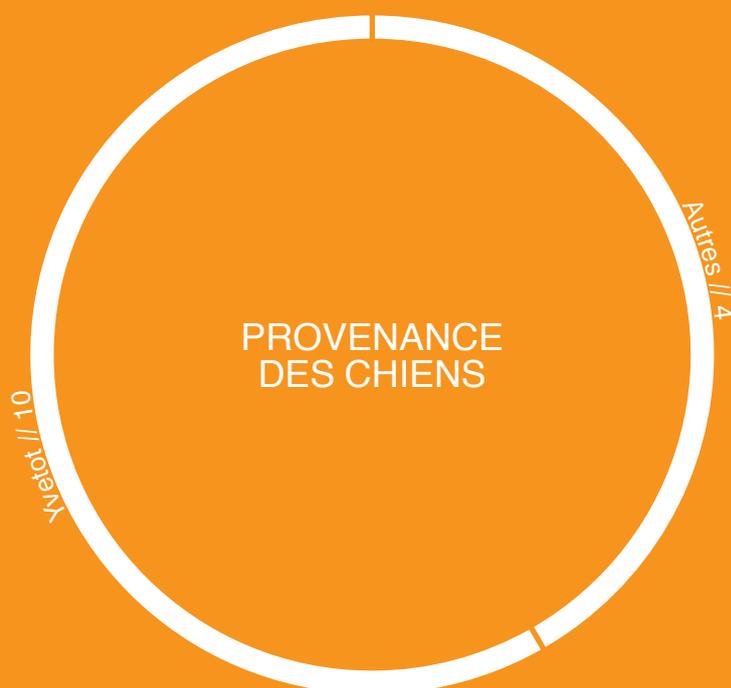
// 7

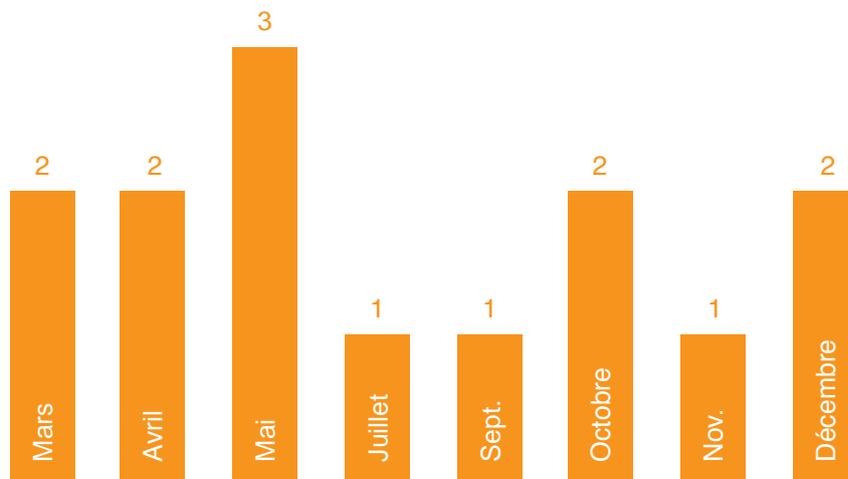
L'équipement actuellement utilisé a été mis à disposition en 2004 par la ville d'Yvetot.

Un agent, par ailleurs employé par le service Environnement, développement durable et gestion des déchets, est chargé d'accueillir les animaux et de les nourrir. Il assure également l'entretien du site.

En raison de la double mission de cet agent, les horaires d'ouverture du chenil sont assez limités.

Afin d'offrir un service plus complet, la Communauté de Communes a engagé une réflexion en fin d'année pour améliorer l'amplitude horaire à compter de l'été 2015.





Nombre de chiens recueilli par mois

4 119 €

de charges de
fonctionnement

489 €

de remboursement
de prise en charge

259 €

Coût moyen net de
prise en charge d'un
chien